



**PROTOCOLE SANITAIRE D'ACCUEIL DU
PUBLIC**
PANDEMIE COVID 19 - ENQUETE PUBLIQUE

MODIFICATION N°2 DU PLU

**OUVERTURE A L'URBANISATION ZONE
2AUY DU PLU**

EXTENSION DE LA ZONE LOGISTIQUE

DE POT AU PIN

**ENQUETE PUBLIQUE DU 18 JUIN 2020 AU 22
JUILLET 2020**

DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE

MISE EN ŒUVRE DES MESURES BARRIERES

L'enquête publique sur ce projet, initialement prévue du 27 mars 2020 au 30 avril 2020 a dû être reportée en raison d'épidémie de COVID 19.

Aussi, conformément aux textes en vigueur, résultant de l'état d'urgence sanitaire et notamment de l'ordonnance N° 2020-560 du 13/05/2020 fixant une date de reprise des enquêtes publiques à compter du 31 mai 2020, cette enquête publique se tiendra dorénavant du 18 juin 2020 au 22 juillet 2020 pour une durée de 35 jours consécutifs.

Afin de garantir la protection du public et des personnes en charge de la gestion de cette enquête, il convient de procéder à la mise en œuvre d'un protocole sanitaire garantissant le respect de mesures barrières de protection.

Tel est l'objet du présent document.

CONSULTATION DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR ET MESURES BARRIERES

1) Permanences du commissaire enquêteur

Considérant la situation sanitaire exceptionnelle résultant de l'épidémie de COVID 19 et conformément au protocole d'accueil du public détaillant les mesures barrières destinées à assurer la protection du public et des personnes assurant la tenue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur recevra le public en mairie lors des 3 permanences physiques et 1 permanence mixte téléphonique et physique.

Le public sera impérativement reçu durant les permanences physiques sur rendez-vous **UNIQUEMENT**, préalablement pris auprès du service d'accueil de la mairie (tel : 05.56.78.13.00).

La consultation du dossier d'enquête publique, en dehors des permanences du commissaire enquêteur, durant les heures habituelles d'ouverture de la mairie du public, sera possible **UNIQUEMENT** sur rendez-vous pris dans les conditions fixées ci-dessus.

Les permanences du commissaire enquêteur se tiendront, sous réserve du respect du protocole d'accueil sanitaire suivant, les :

- jeudi 18 juin 2020 de 9h à 12h**
- samedi 27 juin 2020 de 10h à 12h**
- Vendredi 10 juillet 2020 de 14h à 17h (permanence physique et téléphonique)**
- Mercredi 22 juillet 2020 de 14h à 17h**

2) Résumé des mesures barrières

Lieu de l'enquête :

Le commissaire enquêteur recevra le public, sur rendez-vous, durant ses permanences, dans un bureau mis à sa disposition à la mairie de Cestas.

Un fléchage adapté conduisant à ce bureau sera mise en place.

Un affichage rappelant les gestes barrières sera apposé sur la porte d'entrée du local.

Ce bureau sera désinfecté avant l'arrivée du public et à la fin de chaque permanence.

Ce bureau sera ventilé entre chaque rendez-vous. De même, afin de garantir la distanciation sociale nécessaire, le bureau sera pourvu d'un écran de protection en plexi glace.

Du matériel de protection (gants, masques, gel hydro alcoolique) sera mis à la disposition du public dans le bureau des permanences.

Le public sera engagé à venir équipé d'un masque, de gants et de son propre stylo, dans le cas contraire, des stylos seront tenus à sa disposition. Ils seront désinfectés après chaque utilisation.

Salle d'attente :

Le public patientera dans le hall d'accueil de la Mairie et en aucun cas dans le couloir devant le bureau des permanences.

Le commissaire enquêteur ne pourra recevoir qu'une seule personne à la fois afin de garantir la distanciation sociale obligatoire.

Accueil du public :

Toute personne désirant consulter le dossier d'enquête publique (format papier ou format numérique sur le poste informatique dédié à cet effet), en dehors des permanences du commissaire enquêteur devra préalablement prendre rendez-vous auprès de l'accueil de la mairie.

La consultation du dossier format papier sur rendez-vous, en dehors des permanences du commissaire enquêteur, se tiendra uniquement dans le bureau mis à sa disposition.

La consultation du dossier numérique sur le poste dédié à cet effet se tiendra de même sur rendez-vous, préalablement fixé. Le public sera équipé de gants pour manipuler le matériel informatique et d'un masque.

De même, le commissaire enquêteur pendant ses permanences recevra le public uniquement sur rendez-vous pris dans les mêmes conditions.

Le public sera tenu de venir équipé d'un masque de protection, de gants et de son propre stylo.

A défaut, ces équipements seront mis à sa disposition par la mairie de Cestas.

Les stylos utilisés dans ce cas seront désinfectés après utilisation et les masques jetés dans un container fermé.

Du gel hydro alcoolique sera disponible dans le bureau de la permanence et auprès du service urbanisme.

Déroulement des permanences physiques :

Le commissaire enquêteur appellera successivement la personne désirant le consulter uniquement après le départ de la personne précédente.

Il n'acceptera aucun entretien avec une personne non équipée d'un masque ou présentant des signes évidents d'infection (toux, respiration difficile, etc...).

L'entretien sera limité dans le temps (20 minutes maximum) afin de permettre l'accès au dossier d'enquête publique au plus grand nombre.

Il demandera à la personne, à l'issue de l'entretien

- Soit de déposer son observation sur le registre papier présent dans la salle, à distance du lieu d'entretien.
- Soit l'invitera à déposer sur l'adresse mail dédiée à l'enquête (urba@mairie-cestas.fr).
- Soit à envoyer son observation par courrier postal, à son attention, à la Mairie de Cestas.

Déroulement de la permanence mixte physique et téléphonique :

Durant cette permanence mixte, le commissaire enquêteur recevra des appels téléphoniques en sus, des rendez-vous physiques préalablement fixés.

Si nécessaire, ces communications téléphoniques ne devront pas cependant excéder une durée de 20 minutes par appel afin de permettre au plus grand nombre de citoyens de se manifester et de garantir une certaine équité avec la durée des rendez vous physiques.
